

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

Unitaire 11

Bimestriel N°118 Février - Mars 2015 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros



Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

Déposé 26/03/2015

Journée de grève interprofessionnelle le 9 avril

APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUDOISES CGT, FO, FSU ET SOLIDAIRES

Siège social :
FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23
**Directeur de la
Publication**
Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

1 - Edito.
2 - 3 - Déclaration
FSU 11 au
CTSD du 29 jan-
vier 2015.
4 - Vous avez dit
« dialogue so-
cial » ? Commu-
niqué des OS de
retraités.
5 - Déclaration
FSU 11 au CTSD
du 9 mars 2015.
6 - En retraite...
mais pas en re-
trait des luttes
sociales.
7 - Mutuelles, le
temps de régres-
sions.
8 - Jeudi 9 avril :
journée interpro-
fessionnelle de
grève à l'appel
de CGT, FO,
FSU, Solidaires,
FA-FP.

Ce bulletin vous a été en-
voyé grâce au fichier informa-
tique de la FSU-Aude.
Conformément à la loi du
6/1/78, vous pouvez avoir
accès aux informations vous
concernant et les faire recti-
fier, en vous adressant à la
FSU-Aude.

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le Service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minima sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

Réunies le 17 février 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires affirment leur détermination pour faire aboutir ces revendications et lutter contre l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement, économiquement que démocratiquement.

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs(les).

De nombreuses luttes et mobilisations syndicales sont d'ores et déjà engagées dans les entreprises, les services publics et les secteurs professionnels. Pour faire converger ces revendications et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires s'engagent dans un processus de mobilisation. Conscientes de leur responsabilité, elles invitent les retraité(e)s et les chômeurs(les) à se mobiliser et appellent l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à participer massivement le 9 avril 2015 à la manifestation départementale.

Carcassonne, le 16 mars 2015

Le 9 avril
Rassemblements
Carcassonne :
10 h 30 Portail des Jacobins
Narbonne :
11 h Mairie
9 h AG Éducation
Bourse du Travail

Déclaration de la FSU11 au CTSD du 29 janvier 2015

Les événements tragiques de ce début d'année ont suscité un sursaut citoyen particulièrement exceptionnel et rassemblé dans la rue plusieurs millions de personnes. Le mouvement syndical, dans sa quasi-unanimité, était présent dans la rue pour rappeler son attachement à la liberté d'expression, aux principes qui fondent notre République mais aussi son aspiration à la justice sociale. L'éducation a été particulièrement interpellée sur son rôle et, dans le débat qui ressurgit, la Nation lui assigne des responsabilités particulières. Si la FSU a appuyé la nécessité d'injecter des moyens dans la formation, de soutenir les enseignants, elle a aussi rappelé que l'École n'avait pas failli, que le travail avec les élèves pour développer l'esprit critique, l'esprit de tolérance, expliciter le sens de la laïcité, amener au vivre ensemble était le lot quotidien des enseignants. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de leur asséner des prescriptions alors même que le travail éducatif requiert temps et moyens pour amener à des débats construits et argumentés. Il ne s'agit pas non plus d'occulter les questions de fond qui minent notre société et n'épargnent pas l'École. Questions de choix politiques et économiques qui ont dépouillé les services publics et conduit à l'abandon de territoires entiers au chômage massif des jeunes, à la misère économique, sociale, culturelle et à bien des discriminations et des discours xénophobes. A l'injonction faite à l'École de transmettre ce qu'est la laïcité, la fraternité, la liberté, que penser de la mise en œuvre choisie de consultation nationale sur l'Éducation Civique et Morale ? Et quelle va en être la traduction en terme de moyens quand on voit que la politique de relance de l'Éducation Prioritaire est restée à mi-chemin, que les effectifs par classes s'annoncent encore plus lourds et que la charge de travail des enseignants ne cesse de croître sans qu'aucune reconnaissance salariale ne suive ?

Pour revenir à l'ordre du jour de cette instance, nous souhaitons évoquer le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élus pour un nouveau mandat.

La participation des personnels lors de ces élections est encore bien inférieure à celle de 2008. Aux multiples difficultés rencontrées voire à l'impossibilité de voter pour certains collègues que la modalité imposée du vote électronique a générée, il faut souligner l'insuffisante implication de certains chefs d'établissements dans le processus électoral. La procédure électronique comporte encore nombre de problèmes. Nous souhaitons donc le retour à un vote à l'urne avec bureaux de vote sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et avec des modalités qui reprennent le vote papier.

Nous constatons que dans les collèges de toute l'académie, la prochaine rentrée est préparée dans une absence totale de concertation. En effet, à la modification Ministérielle du calcul des dotations horaires, s'ajoute une opiniâtreté Rectorale à vouloir s'en approprier l'intégralité de la gestion sans échanges, sans écoute, sans mesurer les spécificités des territoires. Cette volonté de tout gérer du rectorat nous inquiète d'autant plus qu'elle se fait avec des critères d'une totale opacité et des entorses inacceptables aux décrets nationaux qui masquent mal la volonté de notre Recteur de sup-

primer des moyens et, pire encore de mettre à mal l'offre éducative sur l'ensemble du territoire. Si tendre vers une répartition des moyens plus équitable entre établissements semble de bon sens a priori, force est de constater que l'absence de dialogue, la mise en place de seuils et de pourcentages impossibles à tenir, le non respect des décharges statutaires et la volonté qu'aucune responsabilité ne soit accordée aux directions départementales montrent bien qu'au-delà d'un manque de confiance, il s'agit d'un prétexte pour « tailler » dans les DGH et donc dans l'offre de formation partout où c'est possible.

A la FSU, nous considérons que les critères fausement appelés « équitables » sont inacceptables et que la gestion des collèges doit se faire au plus près du terrain et donc que les DASEN doivent rester nos interlocuteurs privilégiés dans le cadre du dialogue social de proximité.

Rentrons maintenant dans le vif du sujet.

Au cours du travail préparatoire à la refonte de l'Éducation Prioritaire, l'enquête sur les CSP a donné des résultats qui montrent clairement que notre académie pointe dans les dernières de France en matière de chômage et de misère sociale. Rappelons aussi que l'Aude est le 2^{ème} département le plus pauvre de France. Il y avait donc hélas urgence à augmenter de façon conséquente le nombre d'établissements sous label REP et prendre en compte la spécificité de notre département. Au lieu de cela, on a adapté les besoins aux moyens en faisant tomber le couperet à 32 collèges et les seuils d'attribution des moyens par classe ont été augmentés de 29 à 30 élèves !. Que dire du traitement qui a été fait au collège Alain, collège qui, grâce au label ZEP et RRS, avait réussi à créer attractivité et mixité sociale, éléments indispensables à la réussite de TOUS les élèves. En sortant cet établissement et les écoles du réseau de l'éducation prioritaire, le choix est clairement celui du renoncement car c'est courir le risque d'une logique d'évitement par les familles, d'une mixité sociale décroissante et d'une diminution des taux de réussite tant aux examens qu'en terme d'orientation.

Pour ce qui est des DGH et de ce que nous avons pu exploiter des informations partielles que vous nous avez communiquées ...

Les chiffres officiels annoncent une baisse de 380 élèves scolarisés de la 6^e à la 3^e et une suppression de 12 ETP dans les collèges de l'Aude ! 18 collèges vont perdre entre 1 et 3 classes alors que des créations de classes ne sont prévues que dans 4 collèges dont 2 situés en REP. Si l'on en croit Mme le Recteur, ce sont les collèges qui ont fait l'objet de toute son attention, et ce sont eux qu'elle a voulu protéger. C'est sans doute pour cela qu'elle a fixé à 30 élèves par classe les seuils en collèges « normaux » au lieu de 29 l'an dernier, à 27 (au lieu de 25 aujourd'hui) pour « accompagner » les sortants de REP. Le nombre moyen d'élèves par classe augmente une nouvelle fois passant de 25.63 à 26.00. Voilà une preuve tangible d'attention portée aux conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants !

Avec près de 200 heures postes supprimées, des fermetures de postes sont à prévoir dans 12 collèges

alors qu'il ne sera possible d'envisager des créations que dans 4 collèges seulement.

Concernant maintenant la nouvelle méthode d'attribution des moyens et l'analyse de ses trois composantes. Madame la Directrice, sachez que c'est avec force que nous dénonçons à la fois le non respect des décrets, l'attaque sans nom et sans précédent qui est faite à la carte des langues sur l'ensemble du territoire et l'hypocrisie du renvoi à l'utilisation de « la dotation non fléchée » : c'est à dire « la marge ».

1) Sur les heures statutaires, le non-respect des décrets Ministériels dans notre académie est évidemment intolérable.. A l'instar des heures d'UNSS et de coordination EPS, les heures de décharge de préparation « dites de vaisselle » en SVT et Physiques doivent être abondées immédiatement dans les DGH et les consignes Rectorales doivent être réécrites en ce sens.

2) Sur la dotation fléchée, que dire de ces présumés indicateurs, décidés arbitrairement et dans une totale obscurité par des pourcentages uniquement établis pour que les offres de formations en langues vivantes et anciennes disparaissent purement et simplement de la quasi-totalité des établissements. Au-delà de la méthode, il s'agit là, à travers de petits calculs, d'une volonté claire et affirmée de rayer de la carte bon nombre de sections dans lesquelles les collègues s'investissent depuis des années dans les établissements et qui offrent à nos élèves d'indispensables savoirs en matière d'origines et de diversités linguistiques. Dire qu'au vu du « faible » nombre d'élèves il est compréhensible de supprimer ces parcours est proprement scandaleux quand on sait que (par exemple) dans la plupart des collèges où une section bi-langue a été créée, il a fallu « sélectionner » les élèves faute de place et donc de moyens pour permettre leur ouverture au plus grand nombre. Que dire de l'argument de recentrer en pôles, sinon penser élitisme, inégalités sur le territoire ou encore encouragements à choisir de scolariser son enfant dans le privé ? Non, vraiment, à la FSU, nous n'aurons de cesse de condamner de tels choix !

3) Sur la dotation « non fléchée » enfin, quelle hypocrisie ! Il est extrêmement malsain de laisser penser aux personnels des collèges qu'ils disposent d'une marge de 3 à 4% de leur dotation alors que dans le même temps on leur assigne de supprimer des enseignements dans la partie fléchée de la DGH ! Vous le savez bien, Madame la Directrice, face aux légitimes inquiétudes des établissements (et des syndicats), les services Rectoraux tentent de rassurer « en off » en proposant de « prendre sur la marge pour maintenir tel ou tel dispositif, telle ou telle langue ». De telles attitudes sont autant pathétiques qu'irresponsables. On le comprend bien, il s'agit là d'éviter le scandale immédiat et d'accompagner la fin de vie affichée d'enseignements fondamentaux, en usant de moyens par définition marginaux et dont la précarité va sans dire.

Concernant les IMP, dont la moyenne s'élève généreusement à 3,8 par collège :

1) Nous vous demandons de bien expliquer aux principaux qu'on ne mélange pas « petite monnaie » et Heures de décharges car les remontées que nous avons de leur utilisation est bien loin d'être uniforme ! Intégration dans les structures, répartition en HSE hebdomadaires, utilisation en heures de préparation (vaisselle), etc.

2) Nous vous demandons de TOUT nous dire aujourd-

'hui sur leur « pour quoi faire » : Référent culturel ?, TICE ?, Chorale ?, Labo de Techno ?... Et surtout application des décrets pour financement des coordinations de discipline, de niveau, de cycle ? ... Nous savons que des interrogations restent encore, mais vous conviendrez que 3.8 IMP par collège ne pourront jamais couvrir l'ensemble des besoins, ne serait-ce que les seules coordinations disciplinaires dont le financement est aujourd'hui acté comme obligatoire !

Pour terminer, la FSU souhaitait que les heures d'accompagnement éducatif soient reconnues et donc légitimement intégrées aux services des enseignements car indispensables pour aider les élèves en difficulté, on peut dire que, là encore, la question a été prise à bras le corps par notre Ministère, puisqu'elles ont été tout simplement supprimées dans 24 des 27 collèges de notre département. Nous attirons votre attention sur l'incompréhension de la profession face à cette décision, mais il est vrai que nos collègues n'ont pas encore tous intégré le concept du « tous bénévoles » dans leurs obligations de services.

Enfin si nous déplorons une nouvelle fois que les moyens accordés à notre département ne portent pas la marque d'un réel changement, nous espérons toutefois que le vent d'un dialogue social renoué s'engouffre jusque dans les collèges. Force est de constater que tel n'est pas le cas et que certains chefs d'établissement font encore et toujours de la résistance ! Pour la FSU il n'est pas concevable que des conseils d'administration se voient imposer une simple présentation de la « coloration des postes » mis à la disposition de l'établissement pour la rentrée 2015. En indiquant aux membres d'un CA que le vote ne porterait que sur les « principes de ventilation des moyens », la FSU considère que le refus du chef d'établissement de soumettre au vote la proposition relative à l'emploi des dotations en heures par niveau et par disciplines au cours de cette période déterminante pour la préparation de rentrée prochaine revient à vider de sens le rôle du CA en lui ôtant sa qualité d'organe délibératif de l'établissement. Et que dire à propos de ceux qui envisagent de ne consulter le CA qu'au mois de juin, une fois la ventilation « stabilisée » ! La FSU considère que par cette décision le chef d'établissement limiterait le rôle du CA à la validation de décisions déjà bouclées. Le chef d'établissement exclut de fait le CA de la phase d'élaboration et tente de retirer à tous les représentants (enseignants, parents, élèves, Atoss, etc...) la légitimité qu'ils tiennent de leur élection, ceci n'est pas acceptable. Aussi, la FSU demande à Madame la Directrice d'exiger des chefs d'établissement qui adopteraient cette posture, de réunir dans les plus brefs délais leur CA afin que soit soumis « pour consultation » une ventilation à l'heure près des moyens horaires attribués ce jour à l'établissement.

C'est pour toutes ces raisons (Conditions de travail et de rentrée et revalorisation salariale) que la FSU appelle la profession à refuser les ventilations de moyens pour la rentrée 2015 telle qu'elles nous sont proposées en votant contre les DGH dans les collèges et en participant massivement aux mouvements de grèves et de manifestations du mardi 3 février.

Vous avez dit « dialogue social » et « transparence » ?

Le CTSD 11

Par décision de Mme le Recteur et pour mettre tous les départements de l'académie au même niveau (de difficulté...) le seuil d'ouverture de division a été relevé dans la presque totalité des collèges c'est-à-dire 30 élèves par classe (+1), 27 pour Alain (sortie de ZEP) et 25 en REP (Jules Verne et Georges Brassens) avec des effets dévastateurs.

Moins 380 élèves prévus à la rentrée 2015 engendrent moins 22 classes dans les collèges du département.

Un 1er CSTD11 le 9 mars a voté à l'unanimité contre les propositions de la DASEN.

La DASEN a été déstabilisée par les éléments portés à sa connaissance par les représentants FSU "preuves à l'appui" :

*infos sur I-Prof pour des collègues concernés par un complément de service à la rentrée avant la tenue du CTSD qui entérine la décision alors que les représentants sont tenus de respecter la règle de la confidentialité des documents,

* suppressions provoquées par la mise en place des IMP,

* précisions des quotités horaires dans les documents DASEN des autres départements mais pas dans l'Aude pour la 1ère fois.

Le dialogue fut tendu avec la DASEN concernant les 11 CA non encore réunis dans l'Aude avant le CTSD ce qui empêche toute transparence sur la rentrée dans les établissements et qui nuit à un bon déroulement des opérations de mutations en cas de carte scolaire...

A la suite du vote contre, un 2ème CTSD a été convoqué le mardi 17 mars après-midi.

Les représentants FSU ont fait part de leur surprise devant la différence entre les mesures proposées au vote et les chiffres mentionnés sur les documents préparatoires au CTA à Montpellier vendredi 20 mars.

Ils ont demandé que le document préparatoire au CTA soit corrigé en conséquence (bilan créations/suppressions de TPD - collèges 11)

Ne pouvant nous donner d'explication sur cet écart, la DASEN nous a dit en informer sur le champ le rectorat...

Chiffres REELS :

Suppressions : TOTAL = 21 Postes Vacants = 9 Postes Occupés = 12

Créations : TOTAL = 3 (+ 1 SPEA Maths au Clg de Cuxac-Cabardès)

Bilan = - 18 (mais -17 avec création du poste SPEA-Maths au Clg de Cuxac-Cabardès qui n'apparaît pas dans les créations CTSD11 mais qui apparaît dans le doc SPEA CTA)

Nouveau VOTE à l'unanimité CONTRE

Journée collègue mort à Lézignan le mardi 18 mars

Un mouvement de grève a été suivi à quasiment 100 % pour dénoncer la décision du rectorat de supprimer 3 divisions et 3 postes dont une carte scolaire car le rectorat prévoit une baisse d'effectifs alors que les collègues attendent un nombre d'élèves stable à la rentrée prochaine.

Soutenus par les parents d'élèves et le conseiller général, les collègues ont distribué des tracts et récolté des signatures en arrêtant les automobilistes aux ronds-points. Ils se sont ensuite rendus devant la mairie puis ont été reçus à la DSDEN de l'Aude. L'Indépendant a fait un article à leur sujet.

Le nouveau collège à Lézignan à la rentrée 2016

Autre motif de colère à Lézignan: l'ouverture d'un nouveau collège à la rentrée 2016 qui aura sûrement des conséquences sur le collège actuel. Or, les collègues n'ont aucune information pour l'instant. Pour eux, aucune lisibilité sur leur avenir professionnel...

On est là encore dans la 'transparence' et le 'dialogue social' dont on nous rebat les oreilles.

Michèle CAZES
Secrétaire SNES-FSU de l'Aude

Communiqué des organisations syndicales de retraités **UCR-FO, UCR-CGT, SFR-FSU, UNIRS-Solidaires**

Les organisations syndicales nationales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent à une journée de grève interprofessionnelle le 9 avril pour lutter contre l'austérité et toutes les mesures qui aggravent la situation des salariés, des retraités et des chômeurs. Elles invitent les retraités à se mobiliser et à manifester.

Les organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT, SFR-FSU et UNIRS-Solidaires ont décidé de répondre à cet appel au regard des multiples attaques contre le niveau de vie des retraités.

De contre réformes en contre réformes, les retraités ont subi :

- la hausse de la pression fiscale : 0,3% sur les retraites, imposition des majorations familiales, hausse de la TVA, suppression de la ½ part des veufs et veuves,
- le gel des retraites et pensions dans le public comme dans le privé, le report de l'indexation de janvier à avril, puis à octobre,
- les remboursements de soins et la hausse des coûts des compléments santé,

- l'augmentation vertigineuse des coûts des maisons de retraites, etc.

Les organisations syndicales de retraités exigent la revalorisation des retraites et des pensions chaque année au 1er janvier, l'indexation sur les salaires, le retour à la retraite à 60 ans, l'abandon des mesures fiscales rétrogrades et la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale.

Les retraités sont solidaires des actifs et des chômeurs pour réclamer :

- la hausse des salaires pour relancer l'économie et abonder les caisses de la Sécurité Sociale et des ASSÉDIC,
- la défense de la Sécurité Sociale et l'embauche d'effectifs suffisants dans les services sanitaires et sociaux,
- le retrait du plan d'économie de 50 milliards sur les dépenses publiques et sociales.

Conformément à l'appel des organisations nationales du 17 février 2015, elles appellent tous les retraités, du public comme du privé, à descendre dans la rue le 9 avril !

Paris, le 11 mars 2015

Déclaration de la FSU11 au CTSD du 09 mars 2015

Madame la Directrice, nous sommes aujourd'hui réunis pour analyser les données de la rentrée prochaine pour les collèges mais auparavant nous aimerions revenir sur les conditions de préparation de cette instance.

Vous nous avez fourni les propositions d'ouvertures, de fermetures sur postes vacants et celles sur postes occupés, l'implantation des BMP, les postes à compléments de service et enfin les postes spécifiques ce qui permet d'avoir une vue globale de l'évolution des conditions d'emploi dans notre département.

Au regard de la précision des informations constatées dans les documents préparatoires aux GT du Gard, de l'Hérault et de Lozère, nous ne comprenons pas pourquoi il ne vous a pas été possible d'envoyer de tels documents intégrant les quotités de service.

Les dates d'envoi des documents préparatoires au groupe de travail « carte scolaire » que Madame le Recteur avait fixé au jeudi 05 mars, posent un autre problème. Dans l'Aude, la réception des documents mercredi 04 mars à 18 h 30 et jeudi 05 mars à 11 h 00, a empêché les représentants des personnels d'effectuer tout travail d'analyse et de synthèse en amont du GT. Cela s'est traduit jeudi après-midi par des pertes de temps inutiles et une incapacité à aborder l'ensemble des situations qui auraient nécessité une attention particulière.

Ces 2 premiers points n'ont pas permis aux représentants du personnel de remplir correctement leur mandat.

Notre organisation est particulièrement attentive au respect de la confidentialité et ne divulgue pas les documents fournis. Nous savons que les informations sont susceptibles d'évolution, par respect pour nos collègues nous attendons donc la tenue des instances. Il semble bien que l'administration de l'Éducation Nationale n'ait pas la même rigueur dans le respect du paritarisme et des textes réglementaires qui l'encadre.

En effet, aujourd'hui 11 chefs d'établissement n'ont pas encore réunis leur Conseil d'Administration et la répartition de la DG n'a donc pu être débattue puis soumise à « consultation ». Or le CTSD se tient et le CTA aura lieu prochainement. Pourtant, depuis une semaine, nos collègues peuvent prendre connaissance, sur l'application I-prof, de leur situation pour la rentrée 2015. Ils connaissent, par exemple, l'établissement où ils iront faire le complément de service et la quotité. Cela est inacceptable car vous donnez à nos collègues des informations non actées. Vous créez du stress parfois inutilement et vous mettez les représentants des personnels dans une position intenable en laissant croire que ces instances n'ont aucune pertinence et qu'il n'est pas envisageable d'améliorer des situations. Le travail effectué en GT avec vos services montre pourtant une volonté contraire

Au regard des éléments mentionnés ci-avant, de quelle légitimité relève la convocation de ce CTSD un 09 mars dans de telles conditions ? Car, sauf à ne pas considérer comme décision souveraine d'un conseil d'administration l'approbation d'une répartition diffé-

rente de celle proposée par le chef d'établissement, les mesures proposées aujourd'hui ne sont pas l'émulation d'un processus de consultation global et abouti.

La volonté d'harmonisation affichée par Mme le Recteur ne peut en rester à la définition d'un calendrier de réunions des instances qui soit commun aux 5 départements, ou aux clefs de répartition des moyens applicables dans toute l'académie. Elle doit aussi s'attacher à harmoniser le calendrier de réunions des conseils d'administration afin que la hiérarchie des instances « consultatives » garde toute leur cohérence par respect pour les élus des usagers et acteurs du service public d'éducation.

Comment demander aux organisations syndicales qu'elles soient respectueuses de la confidentialité, si elle n'est pas partagée par tous ?

Passons maintenant aux conséquences de la répartition de la dotation des collèges de l'Aude sur l'emploi des personnels pour la prochaine année scolaire.

Le département de l'Aude voit sa dotation amputée de 12 ETP et la démographie baisse de 380 élèves de prévisions 2014 à prévisions 2015, or cela entraîne un solde suppressions/créations de -19 postes. Le nombre de suppressions de postes va donc au-delà de la dotation. Celui-ci nous interroge.

Y aurait-il un plus grand nombre de collègues, actuellement à temps partiel, qui augmenteraient leur quotité de service devant élèves à la rentrée 2015 ? Il est certain que le pouvoir d'achat de nos collègues est touché par les conséquences du gel du point d'indice et leur situation financière devient de plus en plus difficile.

Hier des missions pouvaient être prises en décharge de service et permettre d'éviter la fermeture de postes ou un complément de service. Aujourd'hui ces missions font l'objet d'une indemnité. Pouvez-vous nous dire si la mise en place des IMP, qui n'est d'ailleurs pas encore actée par décret, a contribué à augmenter le nombre de suppressions de postes et de CS ?

Nous avons constaté une augmentation du nombre de BMP entre 2014 et 2015 (passage de 46 à 62) à défaut de pouvoir en comparer l'évolution du volume horaire total. La politique rectorale en matière d'implantation de postes définitifs, en vigueur depuis de très nombreuses années dans notre académie, serait-elle remise en question ? Y aurait-il un lien avec la diminution du temps de service des stagiaires devant élèves ?

Enfin nous souhaiterions revenir sur la situation de 5 collèges pour qui le solde suppressions/créations nous semble disproportionné par rapport à la variation en heures postes (Jules Ferry, Les Mailheuls, Le Bastion, Antoine Courrière et Marcelin Albert).

Pour la FSU, l'amélioration du service public passe par la fin de l'austérité. Convaincu de la nécessité de lutte commune Privé-Public, la FSU a rejoint l'appel des organisations syndicales de Fonctionnaires qui appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 09 avril 2015.

A la retraite... mais pas en retrait des luttes sociales !

Rassemblements à Carcassonne et Narbonne le 1^{er} avril à 15 h

Les 16 millions de retraités, dans leur grande majorité, font partie des victimes d'une politique délibérément inégalitaire mise au service de la minorité privilégiée qui ne cesse de « se servir » en accaparant une part toujours plus grande des richesses produites par l'ensemble de la société.

Les gouvernements successifs de notre pays suivent le même leitmotiv, bien qu'ils s'en défendent : c'est la crise, on n'est plus assez riche pour maintenir un niveau de vie convenable pour tous, pour promouvoir partout des services publics performants, pour maintenir une assurance maladie de haut niveau accessible à tous, pour garantir des retraites décentes à tous les anciens travailleurs. Ben voyons !...

Par contre, dans ce même pays, on est en mesure de verser un cadeau de bienvenue de 4 millions d'euros au directeur général de l'entreprise Sanofi dont le salaire mensuel sera de 245 000 euros pendant que ses salariés accumulent des semaines de grève pour une revalorisation de 120 euros d'une prime de poste. Voilà les dérives de notre système économique et politique. Voilà comment on dilapide en grande partie le travail fourni par les salariés et les chercheurs. Voilà comment on magnifie une entreprise dont les énormes profits résultent des agréments de l'assurance maladie, de cadeaux fiscaux et sociaux (plus de 120 millions de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Compétitivité Emploi accordés, pendant que l'entreprise licencie des chercheurs), sans parler de l'usage de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux.

Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des salariés est en berne, leurs conditions de travail se dégradent. Pendant ce temps les retraités, citoyens actifs et utiles, moteurs de développement dans leur bassin de vie, sont au ban de la société et s'appauvrissent. C'en est assez de piocher dans les poches des retraités et des salariés quand on sait l'ampleur des profits des sociétés du CAC 40 et de la fraude fiscale, quand on connaît les 220 milliards d'aides publiques données aux entreprises dont 175 milliards iront aux actionnaires. Sans compter la loi Macron qui va abonder les mêmes poches... Avec ses alliés du Patronat, le gouvernement persiste à vouloir plus d'austérité, provoquant du désarroi pour ceux qui aspirent, à juste raison, au mieux vivre grâce aux fruits de leur travail.

Les pensions des retraités sont bloquées depuis avril 2013 alors que les ponctions se multiplient sur le pouvoir d'achat sous l'effet de mesures fiscales et d'augmentations des dépenses contraintes. 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté (dont beaucoup de femmes). Les retraites complémentaires et les pensions de réversion sont dans l'œil du cyclone.

L'accès aux soins et le droit à la santé deviennent de plus en plus difficiles avec les déserts médicaux, les dépassements d'honoraires et le désengagement de la Sécurité Sociale. Les mutuelles santé (dont la MGEN) vont revoir leurs tarifs à la hausse. Il faudra payer plus ou restreindre la couverture maladie.

Quant à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, c'est l'arlésienne ! Sera-t-elle vraiment mise en œuvre au début 2016 ? Telle qu'elle est prévue, elle n'apportera que quelques améliorations pour la prise en compte de la perte d'autonomie, et c'est la taxe de 0,3% prélevée sur les pensions des retraités imposables qui assurera l'essentiel du financement. Rien n'est prévu pour améliorer l'accueil en EHPAD et les services à domicile souffrent du manque de personnels qualifiés. Le reste à charge pour les familles est trop souvent insurmontable.

Après le 3 juin et le 30 septembre 2014, les retraités lancent une nouvelle mobilisation. Dans plusieurs départements, le 17 mars vient de voir plusieurs milliers de manifestants. Pour l'Aude, ce sera

le mercredi 1^{er} avril à 15 h

à Carcassonne, au Rocher de la Lutte,

et

à Narbonne devant la Sous-Préfecture.

La FSU et ses syndicats appellent tous les retraités à s'y joindre.

Pour la Commission Retraités du SNUipp-FSU

Alain CAZANAVE

MUTUELLE : LE TEMPS DES REGRESSIONS ?

La MGEN prépare des modifications importantes de ses statuts. Les décisions qui vont être prises résultent d'un constat inquiétant. Depuis 2010, la mutuelle accuse un déficit structurel de l'ordre de 50 millions, que seul l'exercice 2012 dément.

La question se pose de savoir comment on en est arrivé là. Plusieurs facteurs se conjuguent. L'entrée tardive dans les métiers de l'enseignement fait que pour les nouvelles générations sollicitées par de nombreux organismes d'assurances complémentaires, l'adhésion à la MGEN est loin d'être automatique. Elle laisse la place à la chasse aux meilleurs tarifs, quitte, les salaires de début de carrière aidant, à être moins regardants sur la qualité des prestations. En même temps, en raison de l'allongement de la vie, la population mutualiste vieillit. Un déséquilibre important se crée : de 1 retraité pour 4 actifs, le ratio tend vers 1 retraité pour un actif. C'est-à-dire que parmi les adhérents de la MGEN, le quota de ceux qui sont parmi les plus consommateurs de soins devient de plus en plus lourd.

Mais d'autres facteurs qui résultent de choix politiques pèsent sur les mutuelles de la fonction publique : la diminution du nombre de personnels recrutés dans la fonction publique et qui se poursuit (-80000 personnes dans l'éducation sous l'ère Sarkozy). Le blocage des salaires des fonctionnaires depuis 2010, celui des pensions depuis avril 2013 freinent les rentrées de cotisations qui ne suivent pas les besoins en matière de consommation de produits de santé. Les directives européennes qui placent les mutuelles au même rang que les assurances privées au nom de la concurrence libre et non faussée les assujettissent aux mêmes taxations que ces dernières. S'ajoute, une participation solidaire de la prise en charge de la CMU, de sorte que 12 % des cotisations sont prélevés à ces deux fins. Avec la mise en application de l'ANI, les entreprises ont l'obligation de contracter pour leurs salariés des contrats de groupe pour assurer leur couverture complémentaire qu'elles financent à hauteur de 50 %. Des conjoints non enseignants ont dû se désaffilier de la MGEN.

Face à ce constat la MGEN avance plusieurs pistes.

Une augmentation générale des cotisations

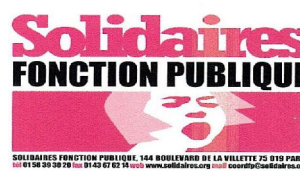
sur deux ans est prévue afin de sortir du déficit structurel. Des cotisations seraient différenciées en 4 niveaux différents correspondant à des prestations différentes. Le premier niveau relativement bas servirait d'offre d'appel qui pourrait séduire les entrants dans les métiers. Le niveau 3 correspondrait à l'offre globale actuelle. Le niveau 4 serait créé pour satisfaire ceux qui sont prêts à payer plus pour une meilleure prise en charge (lunetterie, dentisterie, médecines alternatives, dépendance...) Les retraités cotiseront plus que les actifs et deux niveaux de participation sont prévus en fonction de leur âge. Les cotisations enfants seront substantiellement réévaluées afin de limiter l'écart entre la consommation (3,5 fois plus) et la cotisation. De plus, afin d'éviter les augmentations brutales, les cotisations progresseraient régulièrement en fonction non pas des variations des revenus mais d'un indice de consommation médicale, ce qui ne va pas sans poser problème face au blocage des salaires et des pensions.

On l'aura compris, « cotiser suivant ses moyens et recevoir suivant ses besoins » ne serait plus que qu'un vague souvenir. D'un système à la fois contributif et redistributif on passe à un système de plus en plus contributif où les prestations seront alignées sur les cotisations. Avons-nous été d'avidés profiteurs ?

Bien sûr, il est hors de question d'alimenter des actionnaires en cotisant à une assurance privée, pas plus de prendre le risque de voir disparaître la MGEN, mais le constat est alarmant et la pilule serait bien amère si on devait en rester là. Le rapprochement avec Harmonie Mutuelle, largement médiatisé, permettra-t-il de faire mieux ? Le doute est permis.

Sur la 5, lors d'un débat, des intervenants expliquaient doctement que la politique sociale de la France est au dessus de ses moyens. Pourtant, la pauvreté dans notre pays atteint plus de 8 millions de personnes et plus de 1,5 million d'enfants en sont victimes. Les renoncements aux soins atteignent des pourcentages importants. Qu'en sera-t-il demain si la France devient « raisonnable » ? Faut-il s'y résigner ?

Guy Ayats.



**JEUDI
9 AVRIL 2015
JOURNÉE DE GRÈVE
INTERPROFESSIONNELLE**

"L'amélioration du Service public passe par la fin de l'austérité"

Déclaration des organisations syndicales de la Fonction publique

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Réunies le 3 mars 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Elles condamnent le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elles rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,.... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ».

Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'État, réforme de la santé, revue des missions etc..), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, développement des intercommunalités, maisons de l'État et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des mobilités forcées, créant un climat anxiogène chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public. Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.

Elles exigent :

- une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- la fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.
- l'arrêt des politiques d'austérité, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.
- le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent les agents à organiser, dans les établissements et services, la préparation de la grève Interprofessionnelle du 9 avril et d'en assurer le succès dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information ...).

**ACTIFS, RETRAITÉS, LE 9 AVRIL,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
ET DANS LES MANIFESTATIONS
POUR DIRE NON À L'AUSTÉRITÉ !**